

Hommes/femmes : deux poids, deux mesures

Malgré l'action des mouvements féministes depuis les années 60, les progrès de l'instruction et l'augmentation de l'activité salariée des femmes, les inégalités entre les sexes persistent dans le monde du travail.

PAR JEANNE BISILLAT
ET HELENA HIRATA*

Hommes et femmes ne sont toujours pas égaux dans le rapport au travail, même si beaucoup de choses ont changé pour les femmes grâce à l'amélioration du niveau d'instruction et à la diffusion de la contraception. « Dans tous les pays du monde, rapporte le démographe Jacques Véron, la proportion des actifs de plus de 15 ans est supérieure à celle des actives » (1). On constate par exemple des écarts de taux d'activité professionnelle entre les sexes de 40 points au Mexique, de 14 en France et de 10 en Pologne.

Le taux d'activité des femmes est très élevé dans les pays industrialisés, notamment dans les pays occidentaux où il a connu une forte augmentation au cours des dernières décennies, passant de 38 % en 1970 à 52 % en 1990. La progression a été plus faible dans les pays d'Europe de l'Est (de 56 % à 58 %) parce que le point de départ était nettement plus

élevé : le travail des femmes faisait partie des principes de la société socialiste.

Dans certaines régions du Sud aussi, la progression a été forte et le niveau se rapproche de celui des pays industrialisés : 45 % en Asie de l'Est (et d'abord en Chine), 42 % en Asie du Sud-Est. Mais la moyenne n'est encore que de 39 % pour l'ensemble des pays en développement et de 21 % en Afrique du Nord. En outre, les femmes n'ont pas accès à tous les emplois : alors que dans les pays industrialisés elles représentent près de 44 % de la population active, elles n'occupent environ qu'un quart des fonctions d'encadrement et de direction (9 % en France) selon le dernier rapport du Pnud.

Même à travail égal, les femmes sont généralement moins payées que les hommes, partout dans le monde, y compris dans des pays ayant signé les conventions de l'Organisation internationale du travail qui interdisent ces discriminations. Moindre en Europe dans l'ensemble, l'écart de rémunération atteint un maximum de 50 % à

Chypre, au Japon et en Corée du Sud, du moins dans les pays pour lesquels les données sont disponibles. Dans le secteur industriel des pays développés, le salaire moyen des femmes représente les trois quarts du salaire masculin, en partie en raison d'une moindre qualification, mais aussi d'une inégale répartition entre les branches économiques et le niveau des postes occupés : au cœur de ces inégalités, demeure la division sexuelle du travail traditionnelle.

Les services publics n'échappent pas à la discrimination

L'inégalité se retrouve également dans les services publics. Ainsi, la plupart des établissements scolaires sont dirigés par des hommes, alors que souvent, en particulier dans le primaire, la majorité des enseignants sont des femmes. A l'hôpital, les infirmiers et les aides-soignants sont surtout des femmes et les médecins des hommes.

Le travail invisible des femmes

Se présentant comme « neutres » à l'égard des sexes, les théories et les politiques économiques ne distinguent pas la rémunération par sexe. Dans les comptabilités nationales, la rémunération du facteur travail représente les salaires, agrégés selon les secteurs économiques et institutionnels, et non selon le sexe. La rémunération du capital représente le profit sous forme d'intérêt, de dividende ou autres revenus de la propriété. Ainsi entendue, la rémunération n'a de sens que dans les rapports marchands.

Ce qu'on appelle le travail invisible des femmes effectué dans la sphère domestique hors marché, échappe donc à la logique de la rémunération marchande. Ce travail domestique non rémunéré, dont on découvre aujourd'hui l'importance dans l'économie et la reproduction sociale, est considéré comme le prolongement de la fonction reproductive des femmes.

Les forces politiques dominantes des sociétés actuelles focalisent généralement le débat politique sur le partage des fruits de la croissance autour de la répartition entre la rémunération du travail et celle du capital, entre salariés et patrons, sans chercher à savoir si, par-delà les inégalités de classes, il n'existe pas des inégalités entre les sexes.

La prise en compte publique de la contribution gratuite des femmes à l'économie et à la reproduction sociale est une condition « sine qua non » d'une répartition équitable des richesses. Cela suppose l'existence d'un mouvement féministe fort et porteur d'un projet de régulation novateur. On cesserait alors de traiter de manière marginale la question de la production domestique et de la reproduction, comme l'ont fait jusqu'ici partout les politiques sociales et fiscales.

Souâd Triki

Economiste à l'Institut national agronomique de Tunis



Cela tient au poids des traditions, à l'insuffisance de formation, notamment professionnelle, aux culs-de-sac de la formation (les « métiers féminins ») ou aux plus faibles taux de syndicalisation des femmes, qui font qu'elles sont moins bien défendues.

85 % des employés à temps partiel en France sont des femmes

Inégalité aussi devant le chômage et l'emploi à temps partiel, qui ont fortement augmenté au cours des dernières décennies. Dans les deux tiers des pays riches et dans les trois quarts des pays en développement, le chô-

de promotion dont les femmes sont les principales victimes.

L'équivalent de cette précarisation de l'emploi et du développement du temps partiel dans les pays industrialisés se retrouve dans les pays du Sud sous la forme de la participation des femmes au secteur informel, qui a connu un grand essor. Les femmes y sont surreprésentées. Et encore, leur contribution est mal connue, car les études sur le travail informel ont porté surtout sur les activités les plus visibles : bâtiment, transport, par exemple. Les activités féminines, souvent conduites à domicile (par exemple la préparation d'aliments, la lessive et le repassage), sont donc moins apparentes et de surcroît varient

Mais ce travail informel, phénomène économique et social de première importance, est précaire, toujours dépourvu de droits et de couverture sociale, gros consommateur de temps et mal rétribué, peu productif et peu rentable, lorsqu'il est pratiqué à son compte, notamment en raison de l'impossibilité d'accéder au crédit. En règle générale, plus la contribution d'un secteur au produit intérieur brut est faible, plus la proportion d'informel y est importante et plus la présence des femmes y est forte. Ainsi, dans de nombreux pays africains, l'agriculture ne représente que le quart du PIB et emploie une majorité de femmes. Mais même hors agriculture, un tiers des Africaines économique-



LA VENTE DE MANGUES sur le bord de la route près de Dakar (Sénégal) permet à ces femmes d'assurer un complément de revenus voire la survie de leur famille.

mage féminin est plus important que le chômage masculin. Le temps partiel, qui s'est étendu avec la recherche de la flexibilité, concerne 30 % des travailleuses en France et 35 % au Japon, alors que pour l'ensemble des salariés, il va de 10 à 20 %. Il s'agit d'une modalité fondamentalement féminine de l'emploi : en France, 84,6 % des employés à temps partiel sont des femmes. Subi plus que choisi, ce temps partiel entraîne une réduction du salaire ou de moindres possibilités

plus souvent en cours d'année ou sont multiples et menées de front. Cependant, plusieurs études sur la restauration de rue dans quelques villes de l'ouest africain ou en Thaïlande ont montré que les femmes y jouent un rôle capital et permettent aux travailleurs de se procurer une alimentation de qualité raisonnable à un prix abordable. Ce sont des activités de ce genre, encore mal étudiées, qui permettent aux femmes pauvres, un peu partout dans le monde, d'assurer la survie de leur famille.

ment actives travaillent dans le secteur informel – la proportion atteint 62 % en Gambie et 72 % en Zambie – contre 20 % des hommes. En Asie, c'est le cas de 30 à 40 % des citadines actives. Au Brésil, les femmes effectuent beaucoup de travaux de sous-traitance pour la confection, la chaussure, la bijouterie, et même la micro-informatique. ■

* Respectivement chercheuses à l'Orstom et au Gedisst/CNRS France.

(1) *Le monde des femmes. Inégalités des sexes, inégalités des sociétés*, éd. Seuil, 1997.



Grimonet - Pichereau

organisé. Les normes culturelles, par exemple dans nombre de pays musulmans, les empêchent de sortir de leur maison (ce sont les enfants qui, dans le nord du Nigeria, vont vendre à l'extérieur les plats préparés par les femmes). Outre le poids des modèles familiaux traditionnels, les charges familiales, notamment dans les familles monoparentales, contribuent à maintenir les femmes à la maison. Ailleurs, le manque de crèches les oblige à garder les enfants tout en travaillant chez elles.

Le travail féminin non rémunéré évalué à près de la moitié du PIB mondial

Les femmes ne sont pas seulement désavantagées dans les activités productives. Partout dans le monde, elle prennent aussi en charge la quasi-totalité des tâches domestiques, lesquelles peuvent représenter une deuxième journée de travail. Dans les pays développés, où les comportements masculins ont pourtant évolué, les femmes consacrent au moins 30 heures par semaine aux activités domestiques, contre 10 à 15 pour les hommes. Dans les pays en développement, elles y passent entre 31 et 42 heures par semaine, les hommes entre 5 et 15 heures. Encore, ces chiffres globaux cachent-ils d'énormes différences dues au temps plus ou moins long nécessaire pour préparer les aliments de base, ou aux pratiques conjugales : dans les zones rurales d'Afrique de l'Ouest, les femmes exécutent tous les travaux ménagers.

☛ Pour beaucoup de femmes, encore plus que pour les hommes, ces activités sont les seules auxquelles elles peuvent prétendre en raison même d'autres inégalités dont elles sont victimes. Leur faible niveau d'instruction rend plus difficile l'accès à un emploi

Des efforts ont été faits pour évaluer ces tâches, sur la base du coût d'acquisition de biens et services comparables ou du paiement d'une personne employée pour les effectuer. Ces calculs aboutissent à relever de 25 à 30 % la valeur du produit intérieur brut. Dans son rapport 1995, le Pnud estimait à 11 000 milliards de dollars ce travail non rémunéré des femmes, soit plus du double des activités non rémunérées des hommes (5 000 milliards) et près de la moitié du PIB mondial (environ 23 000 milliards de dollars).

La récession et les politiques d'ajustement structurel des années 80 et 90 ont trop souvent annulé ou réduit les gains que les femmes avaient réussi à obtenir. Nombre d'études montrent que ces politiques renforcent la féminisation de la pauvreté et les inégalités de sexe, aussi bien dans les pays développés que dans ceux en développement. Partout, les possibilités d'emploi diminuent, tandis que le travail précaire et informel s'étend. Dans l'ex-tiers monde, femmes et fillettes sont les premières à souffrir des restrictions budgétaires, particulièrement pour la santé et l'éducation. Les femmes sont contraintes de travailler plus et parfois de garder leurs filles à la maison pour les aider. Des formes d'inégalités qui restent largement inexploitées car les statistiques ignorent encore largement les différences entre les sexes, malgré toutes les recommandations émises depuis « la décennie de la femme ». Un silence qui limite scandaleusement la connaissance que nous prétendons avoir de nos sociétés. ■

Egalité ou équité ?

Le principe de l'égalité entre les sexes est affirmé dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948. Il a été confirmé dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et lors de la conférence de Vienne sur les Droits de l'homme en 1993. Cependant, depuis la conférence du Caire sur la population, en 1994, le concept d'équité a le vent en poupe et certains voudraient le voir primer sur celui d'égalité, ce qui a été confirmé à Pékin, en 1995, lors de la conférence sur les femmes.

Quel est l'enjeu de cette querelle juridique ? L'égalité suppose des droits et des statuts égaux entre hommes et femmes, des principes de respect mutuel. Mais un partage égal n'est pas forcément juste si le bien à partager doit plus au travail de l'un que de l'autre. L'équité met en avant la justice. Il s'agit d'égaliser les chances des individus.

Ce principe généreux est cependant dangereux.

L'équité n'est pas le droit. La définition de ce qui est équitable relève de l'arbitraire du pouvoir ou des juges, obéit à l'organisation sociale, à l'ordre juridique dominant. L'équité autorise des interprétations multiples, permet des discriminations. Et ce n'est pas sans l'arrière-pensée de préserver l'organisation patriarcale de la société que la plupart des pays arabo-musulmans ont cherché à pousser ce concept contre celui d'égalité. (voir p. 46). L'équité se situe ainsi sur le terrain glissant des spécificités culturelles, dont l'affirmation va à l'encontre du principe de l'universalité des droits humains, donc des droits des femmes. L'égalité entre les sexes, en droit et en dignité, se trouve alors menacée. Voilà pourquoi, même si l'équité peut faire appel aux sentiments les plus nobles, il est impératif de reconnaître la préséance du droit et de conserver le principe d'égalité entre les sexes.

Hafidha Chekir

Juriste, membre de l'Association tunisienne des femmes démocrates

Alternatives
Economiques

HORS-SÉRIE

Alternatives Economiques

HORS-SÉRIE N° 35 ■ I^{er} TRIMESTRE 1998 ■ 30 F

bilan

d
la p

- L'environnement
- Le social
- La sécurité alimentaire
- Les droits des femmes
- La population
- Les nouveaux acteurs...

00 F - RD



1739